



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Étaient présents 19 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BONNEFONT Laurent, CABANER Charlotte, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, SELLENET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 5 : ALVES DA SILVA Daniel, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Était absente : BAUR Daniel, JÉRÔME Marie-Noëlle, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 5 : ALVES DA SILVA Daniel pouvoir à DELMAS Christian, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, CHAYNES Marie-Thérèse pouvoir à ZARAGOZA Antoine, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THÉNAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : Antoine ZARAGOZA

### **PRISE D'ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU LAURAGAIS**

Madame la Maire informe que la communauté de communes Terres du Lauragais lui a remis, le DOB (débat d'orientation budgétaire) pour qu'il soit communiqué au Conseil municipal en séance publique, conformément aux l'article L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales.


Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du débat d'orientation budgétaire de la communauté de communes Terres du Lauragais

Délib. n° : 2026-002

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 
ID : 031-213103963-20260122-2026_002-DE

7.1 Décisions budgétaires

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission  
en Préfecture le :  
de l'affichage le :

Lison GLEYSES,  
Maire,

**Antoine Zaragoza**  
Secrétaire de séance,

